

Habitants de Camping, nous sommes menacés ! Urgence !



Une loi,
votée en toute discrétion
en décembre à l'Assemblée
Nationale, à la demande de
députés de l'UMP, des socialistes
et du gouvernement,
interdira de rester plus de
3 mois d'affilé dans un camping.
C'est l'article 2 de la loi « Léonard ».

1ère Assemblée militante le samedi 28 janvier 2012

à 14h **Au Maquis** (Réquisition Autogérée)

23 imp. des réfractaires et des maquisards, Toulouse, quartier Saint Simon (près du lac de la Ramée)

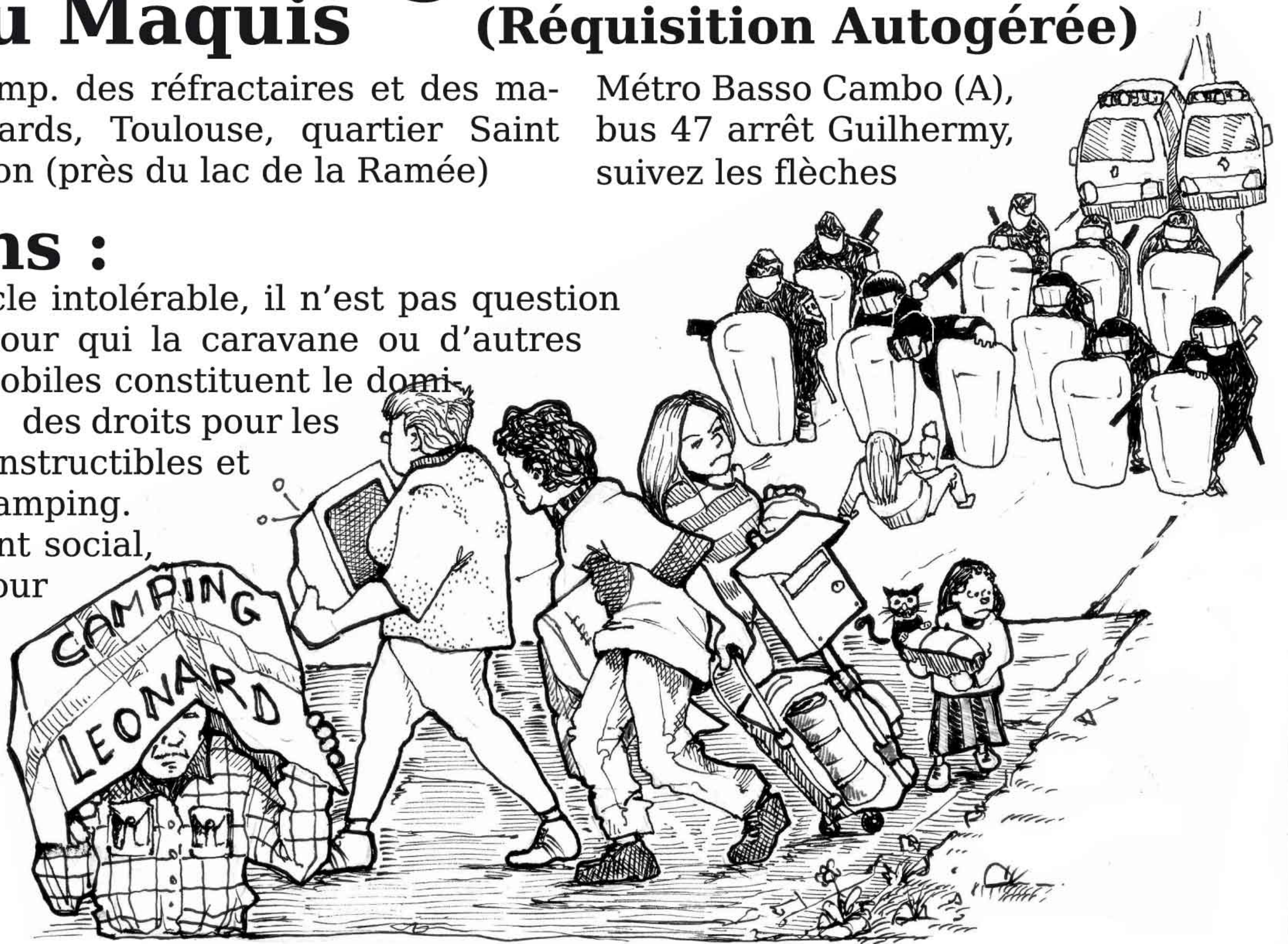
Métro Basso Cambo (A), bus 47 arrêt Guilhermy, suivez les flèches

Nous exigeons :

le retrait de cet article intolérable, il n'est pas question d'expulser des personnes pour qui la caravane ou d'autres types d'habitats légers ou mobiles constituent le domicile de leurs occupants. des droits pour les habitants de terrains non constructibles et les habitants de terrain de camping.

le droit au relogement social, qu'il soit en HLM ou, pour celles et ceux qui le souhaitent, sur des parcelles permettant des installations légères comme les terrains familiaux publics ou privés.

la reconnaissance de l'habitat diversifié.



Un toit, un lieu de vie pour moi et ma famille, c'est un droit !
pour plus d'informations www.halemfrance.org



Halem HALEM Sud Ouest
Association pour les Habitants
de Logements Éphémères ou Mobiles
Carré d'Espagne 09800 ENGOMER
contact : Clément DAVID 06 30 94 85 71
nomadinconduite@free.fr



DAL Toulouse
Droit au Logement
contact Jacques Ferrand
09 51 03 41 92
jyferrand@yahoo.fr
www.droitaulogement.org



Goutte d'eau
Association
de Gens du Voyage
contact : Frédéric Liévy
06 11 87 53 72